

**DEPARTEMENT DU GERS  
ARRONDISSEMENT DE CONDOM  
COMMUNE DE 32100 CONDOM**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2017**

L'an deux mille dix sept, le 20 avril à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, maire.

**SECRETARE :** Mme Frédérique TURRO

Date de la convocation : 14 avril 2017	Présents : 18	Ayant donné procuration : 8	Votants : 26
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA	M. Philippe BEYRIES	Mme Marie – Paule GARCIA	1
Mme Cécile LAURENT	M. Thierry SACRE	Mme Marie – Claude MONTANÉ SEAILLES	1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES	M. Alexandre CARDONA	Mme Cécile LAURENT	1
Mme Frédérique TURRO	Mme Atika OUADDANE	M. Alexandre BAUDOUIIN	1
M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Marie SONNINO	Mme Frédérique TURRO	1
M. Roël VAN ZUMMEREN	Mme Vanessa MARTIAL	Mme Marie – Andrée DUCASSE	1
M. Didier CHATILLON	Mme Rose-Marie MARCHAL	M. Roël VAN ZUMMEREN	1
M. Alexandre BAUDOUIIN	Mme Corinne BARREILLE		0
M. Serge COTRET	Mme Lydia NOUAILLES	M. Serge COTRET	1
M. Patrick GOUZENES			1
Mme Marie-Andrée DUCASSE	Mme Hélène DELPECH		1
M. Didier HURABIELLE	M. Jean-François ROUSSE		0
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Geneviève SABATHIER			1
M. Éric LANXADE			1
18	11	8	26

**Après la désignation du secrétaire de séance, le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :**

---

**ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 AVRIL 2017**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

**ADOpte** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 avril 2017

---

**COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU MAIRE**

---

Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** de la communication des décisions prises par le Maire en application de la délégation qui lui a été donnée par le conseil municipal en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales et des marchés publics attribués en application de la délégation du conseil municipal au Maire et des marchés attribués après visa de la commission d'appel d'offres.

---

**CONVENTION AVEC L'AAPPMA – LE RÉVEIL DES GAULES CONDOMOISES**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

**APPROUVE** les termes des conventions entre la commune, l'AAPPMA – Le Réveil des Gaules Condomoises et la Fédération de Pêche du Gers

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à les signer

**S'ENGAGE** à améliorer la signalétique routière indiquant la base de loisirs

---

**TRANSFERT DES BIENS DANS LE CADRE DE LA COMPÉTENCE AEP AU SIAEP DE CONDOM – CAUSSENS**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à la l'**unanimité**

**AUTORISE** la mise à disposition du au SIAEP de Condom – Caussens des immobilisations annexées à la présente délibération, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017

---

**TRAVAUX DE TOITURE DE L'ÉGLISE SAINT JACQUES – DEMANDE DE SUBVENTION**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à la l'**unanimité**

**DÉCIDE** de la restauration de la toiture de l'Église Saint Jacques

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le permis

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions aussi substantielles que possible auprès de tout organisme susceptible d'apporter leur aide

**APPROUVE** le plan de financement ci-après

ANNEE	DEPENSES		FINANCEMENT			
	TRAVAUX	MONTANT HT	DRAC	DEPARTEMENT	REGION	AUTO FINANCEMENT
2017	Restauration de la couverture de la nef et installations de chantier	73 870,00	30%	10%	20%	40%
	Restauration de la couverture des chapelles Sud	19 662,43				
	Restauration de la couverture du portail d'entrée et de la couverture de la sacristie	9 269,08				
	Honoraires de maîtrise d'œuvre	7 000,00				
<b>Total</b>		<b>109 801,51</b>	<b>32 940,45</b>	<b>10 980,15</b>	<b>21 960,30</b>	<b>43 920,60</b>

---

#### **PARTICIPATION EMBELLISSEMENT DE FAÇADES**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à la **l'unanimité**

**DÉCIDE** de modifier le périmètre indiqué à l'article 1 du règlement  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à intégrer les rues du Baradet, du Sénéchal, des Armuriers, du Moulin et Porte Saint Jean en lieu et place des rues Jules Ferry et Barlet  
**DÉCIDE** que cette modification prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2019

---

#### **SUBVENTION À LA CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DES HAUTES PYRÉNÉES**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à la **l'unanimité**

**DÉCIDE** de l'attribution d'une participation de 100 € affectée à) l'École des métiers de la Chambre des Métiers des Hautes Pyrénées  
**DIT** que les crédits nécessaires seront pris au budget primitif de l'exercice 2017 à l'article 6281

---

#### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AFFECTÉE À L'ASSOCIATION ORIGINAL TOBOZ STYLE**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à la **majorité par 25 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. HURABIELLE)**

**DÉCIDE** de verser une subvention exceptionnelle affectée à l'association « Original Toboz Style » d'un montant de 250 €  
**DIT** que les crédits seront pris au budget primitif de l'exercice 2017, à l'article 6574 sur la ligne sport handicap

---

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AFFECTÉE AU TOUR 47**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à la **majorité par 25 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. HURABIELLE)**

**DÉCIDE** de verser une subvention exceptionnelle affectée au « Tour 47 » d'un montant de 200 €  
**DIT** que les crédits seront pris au budget primitif de l'exercice 2017, à l'article 6574 sur la ligne sport handicap

---

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION APPEL D'ARTS**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à la **majorité par 25 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. HURABIELLE)**

**DÉCIDE** de verser une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association « Appel d'Arts » d'un montant de 750 €  
**DIT** que les crédits seront pris au budget primitif de l'exercice 2017, à l'article 6574 sur la ligne façades

---

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'AMICALE DES EMPLOYÉS TERRITORIAUX**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à la **majorité par 25 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. HURABIELLE)**

**DÉCIDE** de verser une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association « Amicale des Employés Territoriaux » d'un montant de 725 €  
**DIT** que les crédits seront pris au budget primitif de l'exercice 2017, à l'article 6574 sur la ligne façades

---

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION TOUS EN SCÈNE**

---

Le Conseil Municipal,  
Après que Mme TURRO ait quitté la salle,  
Après en avoir délibéré, à la **majorité par 24 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. HURABIELLE)**

**DÉCIDE** de verser une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association « Tous en Scène » d'un montant de 150€  
**DIT** que les crédits seront pris au budget primitif de l'exercice 2017, à l'article 6574 sur la ligne voyages scolaires

---

**REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à la **l'unanimité**

**DÉCIDE** de modifier la convention type d'occupation du domaine public  
**DÉCIDE** du renouvellement de ces conventions pour une période de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017  
**APPROUVE** la grille tarifaire et la convention type annexées, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017

---

**ORIENTATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à la **l'unanimité**

**PREND ACTE** de la présentation des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, puis de la tenue d'un débat en séance sur les orientations générales du PADD en application de l'article L. 153-12 du Code de l'urbanisme ;

**DIT** que le PADD dont il a été débattu est annexé aux présentes ;

**DIT** que cette délibération sera transmise au Président de la Communauté de communes de la Ténarèze.

---

**DÉTERMINATION DU MONTANT DES INDEMNITÉS ATTRIBUÉES AU MAIRE, AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à la **l'unanimité**

**FIXE** l'indemnité d'élu en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique comme suit :

- 55 % de l'indice brut terminal pour le Maire ;
- 18, 33 % de l'indice brut terminal du 1<sup>er</sup> au 6<sup>ème</sup> adjoint ;
- 14, 66% de l'indice brut terminal pour les conseillers municipaux titulaires d'une délégation de fonction

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6531 du budget primitif 2017

---

**CRÉATION DE POSTES**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à la **l'unanimité**

**DÉCIDE** les créations de postes suivants :

- ✓ 1 emploi de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017
- ✓ 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, 20/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017
- ✓ 1 emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017
- ✓ 1 emploi d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017
- ✓ 1 emploi de chef de police principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017
- ✓ 1 emploi de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017
- ✓ 1 emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017
- ✓ 1 emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017

**MODIFIE** le tableau des emplois

**INSCRIT** au budget les crédits correspondants



Le Maire,

Gérard DUBRAC

